

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 MAI 1906.

Premier feuilletton de Pétitions.

M. Vercruysse, Georges, 1^{er} Rapporteur.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

1.

1417.

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean émet le vœu de voir les Chambres législatives voter, à bref délai, une loi décrétant l'obligation pour les parents, de donner ou de faire donner, dans la famille ou dans l'école de leur choix, l'instruction primaire à leurs enfants.

Même pétition des conseils communaux de Saint-Josse-ten-Noode, Forest, La Louvière, Ixelles, Antoing, Bruxelles, Tournai, Chapelle-lez-Herlaimont, Uccle, Huy, Pepinster, Roux, Dour, Dampremy, Trazegnies, Chercq, Ath, Charleroi, Villers-la-Ville, Vilvorde, Anderlecht, Trivières, Ensival, Lodelinsart, Arlon, Gembloux, Louvain, Strépy-Bracquegnies, Leval-Trahegnies, Bressoux, Gand, Jumet, Tubize, Ligny, Anderlues, Saint-Georges-s/Meuse, Gosselies, Gendbrugge, Etterbeek, Hodimont, Ben-Ahin, Cibly, Villers-le-Bouillet, Andrimont, Saint-Nicolas-lez-Liège, Anvers, Jauche, Couillet, Saint-Gilles-lez-Bruxelles, du collège des bourgmestre et échevins de Braine-le-Comte, du comité de l'université populaire d'Anderlecht-Cureghem et de l'administration des bureaux de bienfaisance de Saint-Josse-ten-Noode et de Leuze.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et dépôt sur le Bureau du Sénat pendant la discussion du Budget de ce Département.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
2.	1396.

Le sieur Julien Dufaux, à Bois-de-Villers, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir le remboursement de dépenses qui lui auraient été imposées, par suite d'une négligence imputable au Département de la Justice, pour entrer en jouissance d'une pension de retraite.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

- | | | |
|----|-------|---|
| 3. | 1399. | Le Conseil provincial du Hainaut émet le vœu de voir la Législature modifier les articles 44, 45 et 46 de la loi provinciale, en ce sens que les conseils provinciaux, à l'instar des conseils communaux, seraient convoqués, chaque fois que les affaires l'exigeraient, soit spontanément par la Députation permanente, soit à la demande d'un certain nombre de conseillers. |
|----|-------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

- | | | |
|----|----|---|
| 4. | 5. | Le Conseil communal de Rumillies, vu la pétition provsquée par la Ligue de l'Enseignement en faveur de l'instruction obligatoire,
Émet le vœu de voir les libéraux soutenir de leurs deniers leurs écoles, à l'instar des catholiques, de voir les Chambres législatives respecter la liberté des pères de famille et celle de l'enseignement. |
|----|----|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et dépôt sur le Bureau du Sénat pendant la discussion du Budget de ce Département.

- | | | |
|----|---------------------|---|
| 5. | 1447 ^b . | Le Conseil communal de Watermael-Boitsfort prie les Chambres législatives de voter, à bref délai, une loi décrétant l'obligation pour les parents de donner ou de faire donner, dans la famille ou dans l'école de leur choix, l'instruction primaire à leurs enfants.
Les pouvoirs publics devraient favoriser les œuvres analogues à la Soupe scolaire.
Des inspections médicales des écoles devraient être obligatoires dans les grandes communes et favorisées dans les communes rurales. |
|----|---------------------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et dépôt sur le Bureau du Sénat pendant la discussion du Budget de ce Département.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

6. 1127.

L'Administration des hospices civils de Charleroi émet le vœu que le personnel des administrations charitables obtienne, à bref délai, la stabilité garantie par la loi, au même titre que les emplois communaux.

Même pétition du Conseil communal de Verviers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice et à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

7. 2.

Le Conseil communal de Morlanwelz-Mariemont émet le vœu de voir les Chambres législatives voter, à bref délai, une loi décrétant l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire.

Même pétition des conseils communaux de Fosses et d'Ougrée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et dépôt sur le Bureau pendant la discussion du Budget de ce Département.

M. Van Ockerhout, 2^e Rapporteur.

8. 1404.

Par pétition datée de Bruxelles, le sieur Falla se plaint de ce qu'il ait été démissionné d'office de ses fonctions de préposé des douanes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

9. 1444.

Le sieur De Bom, président du meeting organisé par le « Comité Anversois pour la défense de Joris », transmet au Sénat le texte du vœu tendant à voir le Gouvernement faire le nécessaire pour obtenir la remise, aux autorités belges, du citoyen Joris, condamné par les tribunaux turcs.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

10. 8.

Les habitants de Houthem-Sainte-Marguerite, Oplinter et Bunsbeek exposent le mauvais état du chemin de terre dit « Huilweg », bordé de plusieurs habitations, et

demandent l'appui du Sénat pour l'amélioration de ce chemin impraticable en bonne saison.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics et à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, en les priant instamment de réserver un accueil favorable à cette pétition.

11. 1350. Les sieurs Obrie et Reinhard, respectivement président et secrétaire du « Vlaamsche Volksraad », préconisent diverses dispositions relatives à l'emploi de la langue flamande en matière de procédure.

Les pétitionnaires prient les Chambres législatives de voter ces dispositions dans le plus bref délai et espèrent que le Sénat donnera suite au vœu légitime du peuple flamand.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. Flechet, 3^e Rapporteur.

12. 1405. Le Conseil provincial du Hainaut émet le vœu de voir déposé, discuté et voté au cours de la présente session parlementaire, le projet de loi sur la réorganisation de la police rurale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et à M. le Ministre de la Justice.

13. 1445. Le notaire Verstraeten, à Liège, expose au Sénat que l'organisation des Chambres de discipline des notaires, créée par un arrêté du Gouvernement du 2 nivôse an XII, est défectueuse en ce qui concerne les pouvoirs des dites Chambres comme juges des différends qui s'élèvent entre notaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
14.	1412.

Le sieur Victor Rooms, agent de police, employé du ministère public près le tribunal de police d'Anvers, prie le Sénat de bien vouloir modifier l'article 753 du Code civil dans le sens le plus large que voici :

« A défaut de frères ou sœurs ou de descendants d'eux
» et à défaut d'ascendants dans l'une ou l'autre ligne,
» la succession est déferée pour moitié aux ascendants
» survivants, et pour l'autre moitié aux oncles et tantes
» du degré le plus rapproché ou à leurs descendants par
» représentation. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

15.	11.	Les sieurs Dehaspe et consorts, membres de la Société de pêcheurs à la ligne « Le Percot », à Anvers, sollicitent l'intervention du Sénat pour faire cesser l'abus des adjudications et locations de pêcheries dans les eaux gouvernementales.
-----	-----	--

Les pétitionnaires demandent une nouvelle réglementation des engins de pêche et la recodification des lois et règlements sur la pêche fluviale, y compris ceux des polders et wateringues.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

16.	1394.	Les président et secrétaires de la « Société anversoise pour la protection des animaux » exposent que la Convention internationale, signée à Paris, le 19 mars 1902, ayant pour but de protéger les oiseaux utiles à l'agriculture, ne peut être efficace qu'à la condition d'y voir adhérer les gouvernements de tous les pays d'Europe.
-----	-------	---

Les pétitionnaires s'adressent au Sénat pour qu'il prie le Ministre des Affaires étrangères de bien vouloir demander l'adhésion des gouvernements qui n'ont pas signé cette Convention.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

M. Vanderkelen, 4^e Rapporteur.

- 17, 1408. Le Collège des Bourgmestre et Echevins de Jette-Saint-Pierre fait part au Sénat du vœu émis, à l'unanimité, par le Conseil communal, tendant à voir installer la prochaine Exposition universelle sur le territoire de Bruxelles (porte du Rivage) avec annexes au parc Elisabeth et au parc de Laeken.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

18. 1413. Par pétition datée de Tournay, le sieur Dupont, Gustave, lieutenant en retraite, transmet au Sénat des extraits d'un mémoire juridique concernant un procès intenté à la suite d'un accident ayant entraîné sa mise à la pension.

Des faits nouveaux s'étant produits depuis le prononcé du jugement en première instance, en appel et en requête civile, le pétitionnaire, voulant poursuivre la conquête de ses droits dans cette affaire, demande que le Sénat veuille compléter l'article 503 du Code de procédure civile en y ajoutant ces mots : « Toutefois, le recours envers l'Etat et ses entrepreneurs, par voie de requête civile, pourra se répéter pendant 30 ans, au fur et à mesure des faits nouveaux signalés par le parquet correctionnel. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

19. 4. Les sieurs Vincke et Martyn, respectivement président et secrétaire du « Cercle des Intérêts matériels du quartier de Linthout », à Schaerbeek, transmettent un duplicata d'une pétition adressée à M. le Gouverneur du Brabant, demandant l'établissement de lignes de tramway desservant la région Nord-Est de l'agglomération bruxelloise.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
20.	1402.

Les président et secrétaire du Comité de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance de Molenbeek-Saint-Jean transmettent au Sénat le texte du vœu, émis par ce Comité, tendant à voir la Législature voter, dans le plus bref délai possible, une loi :

A. — 1° Fixant d'une façon précise les conditions hygiéniques minimum dans lesquelles doit se trouver toute construction destinée à être habitée ;

2° Exigeant de tout propriétaire d'habitation, dans un délai déterminé, l'envoi à la commune d'un plan détaillé de l'immeuble lorsque la commune ne possède pas le plan de la bâtisse ;

3° Obligeant les habitants à déclarer, lors de leur inscription, la partie de maison, avec le nombre de pièces qu'ils occupent et prescrivant aux communes d'annoter la déclaration dans les registres de population, après s'être assuré de son exactitude comme de la résidence effective ;

4° Enjoignant aux administrations locales de donner aux Comités de patronage, et spécialement à leurs inspecteurs, tous les renseignements dont ils ont besoin pour l'accomplissement de leur mandat ;

B. — Créant un emploi d'inspecteur rémunéré d'habitations auprès de chaque Comité de patronage ;

C. — Edictant une pénalité pour le loueur ou le sous-loueur qui enfreindra les prescriptions de la loi ;

D. — Stipulant :

1° Que les Comités de patronage pourront accorder un supplément de loyer, ou le loyer entier, s'il y a lieu, après enquête, aux familles qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour se procurer un logement réunissant les conditions hygiéniques exigées ;

2° Que les loyers, suppléments de loyer et le traitement de l'inspecteur seront supportés, pour un tantième à déterminer, par les communes, par les provinces et l'Etat.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture
et à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.*

M. Stiénon Du Pré, 5^e Rapporteur.

21.	1341.	Le Conseil communal de Saint-Léger émet le vœu de voir le Parlement formuler sans retard, par un vote formel et précis, sa volonté de tarifer à la 4 ^e classe les pommes de terre, avoines et autres céréales, de même que
-----	-------	---

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

22. 659. Les président et secrétaire du « West-Vlaanderen's Tooneelbond », à Bruges, exposent que l'application de la loi du 22 mars 1886 sur le droit d'auteur a donné lieu à de graves abus et à des plaintes toujours croissantes. En vue de concilier tous les intérêts en cause, les pétitionnaires prient le Sénat d'introduire dans la loi les dispositions suivantes :

» Ne rentrent pas dans ce cas, les auditions musicales et les fêtes pour lesquelles est prélevé un droit d'entrée en vue de couvrir les frais, ou pour être affecté à une œuvre de bienfaisance.

» A l'avenir, le taux des droits à percevoir, pour l'exécution de chaque œuvre, sera stipulé en tenant compte de la population de la ville ou de la commune où l'exécution a lieu. Les droits d'auteur ne peuvent être perçus qu'après l'exécution.

» Les œuvres d'auteurs, décédés depuis 25 ans au moins, tomberont dans le domaine public. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

23. 659B. Les sieurs Lesurques, Gielkens et Osteau, membres du Conseil d'administration de la « Fédération nationale des sociétés de Belgique », exposent itérativement que l'application des dispositions contenues dans l'article 16 de la loi du 22 mars 1886, sur le droit d'auteur, a donné lieu à de graves et nombreux abus.

Les pétitionnaires prient le Sénat de modifier la loi au cours de la présente session et ils préconisent, à cette fin, le texte ci-après :

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

« Aucune œuvre musicale ou dramatique ne peut être publiquement exécutée ou représentée, en tout ou en partie, dans un but de lucre, sans le consentement des auteurs.

» Ne rentrent pas dans ce cas, les auditions musicales et les fêtes pour lesquelles est prélevé un droit d'entrée en vue de couvrir les frais ou pour être affecté à une œuvre de bienfaisance.

» Le taux des droits d'auteur ne pourra, en aucun cas, dépasser le chiffre de 2 pour cent de la recette brute. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique.*

24. 659c. Au nom du « Groupe des compositeurs belges », le sieur Reus, secrétaire, transmet au Sénat un rapport tendant à voir instaurer, en matière de droits d'auteur, un régime qui contribuerait à donner une impulsion féconde à l'art musical en Belgique. Le pétitionnaire demande que ce document soit examiné en même temps que la pétition adressée au Sénat par la Fédération des sociétés de Belgique.

Le sieur Reus expose que le rapport précité est la première communication faite au nom des compositeurs belges relativement à l'importante question des droits d'auteur et qu'elle y est envisagée d'un tout autre point de vue que celui où se placent les organisateurs de concerts.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique.*

M. Piret, 6^e Rapporteur.

25. 1296. Le Conseil communal de Gilly renouvelle la requête qu'il a adressée en 1903, au Sénat, tendant à obtenir l'érection d'une justice de paix dans cette commune. Ce Collège fait remarquer que les raisons invoquées à l'appui de cette première demande ont actuellement une valeur plus grande encore par suite de l'extension de la compétence

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

des juges de paix résultant de la loi sur les accidents du travail.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice avec
demande d'un bienveillant examen.*

26. 1383. Par pétition datée de Bruxelles — remise au Sénat pendant le vote du projet de loi sur le repos du dimanche dans les entreprises industrielles et commerciales — les président et secrétaire de la Fédération nationale des fonctionnaires subalternes de la police demandent que cette loi soit rendue applicable aux agents de la police, tant urbaine que rurale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

27. 1406. Les président et secrétaire de l'Union belge des cordonniers prient instamment le Sénat d'adopter la proposition de loi modifiant la loi du 15 juin 1896 sur les règlements d'atelier, présentée à la Chambre des Représentants, le 5 mai 1902, par MM. Verhaegen et consorts,
Les pétitionnaires estiment que l'obligation d'annexer au règlement d'atelier la rémunération à fournir pour les travaux exécutés à la tâche ou à l'entreprise sera d'un grand secours pour les ouvriers de la cordonnerie, leurs salaires étant soumis actuellement à l'arbitraire le plus absolu.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

28. 1409. Le sieur André Dumont, président de la Société des Recherches et d'exploitation « Eelen-Asch », à Louvain, expose :

1° Que cette société a découvert, le 2 août 1901, le charbon dans le sous-sol du Limbourg, et par suite le bassin houiller du Nord de Belgique ;

2° Que M. le Ministre de l'Industrie et du Travail a affirmé, à maintes reprises, que la société serait traitée conformément aux lois de 1810 et de 1837, sous l'empire desquelles elle avait opéré ses sondages ;

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

3° Que le Conseil des Mines a émis l'avis, par une délibération en date du 14 avril 1905, d'octroyer une concession minière à cette société, « estimant qu'il y a là à remplir envers elle un acte d'équité et de reconnaissance nationale ».

A l'appui d'autres considérations encore, le pétitionnaire a la conviction que le Parlement dira qu'en toute équité, le Gouvernement ne peut appliquer à la Société des Recherches et d'exploitation, pour l'octroi immédiat d'une concession minière, d'autre loi que celles qui régissent encore actuellement l'industrie minière.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera éventuellement chargée d'examiner le projet de loi y relatif.

29. 1409B. Les sieurs Greiner et consorts, représentant les sociétés « Cockerill », « Espérance », « Bonne-Fortune », « Patience et Beaujonc », le consortium Masy, Thorn et M^{me} de Beeckmann-Wittouck, prient le Sénat de faire bénéficier, le plus tôt possible, le pays de ses richesses minières, et de décider le Gouvernement à agir sans retard, en leur appliquant, au sujet des demandes de concessions de mines dans le Limbourg (demandes qui ont été introduites à l'époque où il n'était pas encore question de modifier le régime minier), les lois sous la protection desquelles ils ont accompli leurs travaux de recherches.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera éventuellement chargée d'examiner le Projet de Loi y relatif.

30. 1400. Des habitants de Jumet sollicitent l'appui des Chambres législatives pour que le chemin de fer vicinal de Charleroi à Lodelinsart (Saint-Antoine) soit prolongé jusqu'à Gosselies.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes avec demande de bienveillant examen.

Le Président,
ALF. SIMONIS.